

Action d'éducation à la citoyenneté «De l'École à la Cité» - Adoption du projet - Convention avec l'Association «La Compagnie du Colibri» et attribution d'une sub-vention - Encaissement et réaffectation de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Service de la Politique de la Ville est initiateur avec l'unité de Police de Proximité et l'Inspection Académique du Doubs d'un projet visant à concourir à l'éducation à la citoyenneté des jeunes Planoisiens des classes de CM1 et CM2.

Ce projet a fait l'objet d'une définition dans un cadre partenarial impliquant par ailleurs le service Action Culturelle, l'Espace Planoise, la bibliothèque Ile de France et des associations du quartier.

Objectif de l'action :

De l'École à la Cité vise à rassembler divers institutions et organismes engagés dans l'action éducative ou socio-éducative en direction des jeunes du quartier de Planoise.

Cette action collective se veut donc créatrice de liens entre les acteurs du quartier afin de promouvoir les valeurs morales et les repères sociaux nécessaires à la vie collective.

Présentation de l'action :

Le support théâtral est apparu comme l'outil le plus pertinent à l'égard du public visé. Après un travail d'écriture réalisé avec le concours des instituteurs pendant le temps scolaire et des animations hors temps scolaire, une manifestation de théâtre de rue sera réalisée par les élèves sous la forme d'un défilé reliant divers lieux de vie importants du quartier lors de la fête de Planoise (école, espaces commerciaux, théâtre...).

Déroulement :

Le projet est défini dans sa réalisation selon trois phases :

- 1) définition et lancement de l'action au dernier trimestre 1999
- 2) réalisation du projet au premier semestre 2000
- 3) manifestation finale en juin 2000.

Après vérification de l'impact de l'action, de sa pertinence et des effets de celle-ci, il pourra être envisagé un prolongement sur le second semestre 2000.

Opérateur culturel :

La Compagnie du Colibri a été choisie en tant qu'opérateur du fait de son expérience dans l'animation théâtrale en milieu scolaire.

Cette compagnie mettra à disposition de l'action des comédiens professionnels, un intervenant d'écriture théâtrale, un costumier ainsi qu'un plasticien.

Convention :

Une convention entre, d'une part les promoteurs de l'action, à savoir la Ville de Besançon, la Police Nationale et l'Inspection Académique et d'autre part l'Association «La Compagnie du Colibri» fixera les règles d'organisation et de financement du projet.

Le coût de participation de la Compagnie du Colibri est évalué à 42 500 F pour 1999 qui feront l'objet d'une subvention versée par la Ville après encaissement des participations de l'Etat.

Cette convention fera l'objet d'un avenant pour la réalisation des phases 2 et 3 prévues sur l'exercice 2000.

Financement de l'action :

La première phase correspondant au lancement du projet et donc pour l'exercice 1999 prévoit un budget de 60 000 F comportant une participation de l'Etat au titre du Contrat de Ville à hauteur de 20 000 F et une participation d'un même montant en provenance de l'Education Nationale au titre du Contrat Educatif Local.

La Ville prend en charge, sur les crédits inscrits au BP de la délégation Politique de la Ville (budget de la Maison Pour Tous de Planoise) les 20 000 F restants.

La programmation financière pour l'exercice 2000 sera précisée dans l'avenant à la convention à intervenir.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le projet,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir,
- d'inscrire dès réception des décisions attributives les subventions de l'Etat et de l'Education Nationale par décision modificative au budget de l'exercice courant, en recettes au chapitre 92.824.74718.47001 et en dépenses au chapitre 92.824.6574.47001,
- d'affecter dès réception des subventions de l'Education Nationale (20 000 F) et de l'Etat (20 000 F) au titre du Contrat de Ville, en recettes au chapitre 92.824.74718.47001 et en dépenses au chapitre 92.824.6574.47001,
- d'attribuer une subvention de 42 500 F à la Compagnie du Colibri à prélever au chapitre 92.824.6574.47001.

«**M. THIRIET** : Ce n'est pas simplement une subvention à la Compagnie du Colibri. Si vous regardez la délibération, cette convention lie la ville, la police nationale, l'inspection académique, c'est-à-dire que nous sommes là bien dans le cadre du contrat de ville, que nous sommes à la jointure entre le contrat éducatif local et le contrat local de sécurité. Comme nous l'avons fait, par exemple l'année dernière avec Tohu Bohu à Montrapon mais de façon différente, l'idée est de faire quelque chose qui soit à la fois éducatif, festif, qui par ailleurs ait un volet culturel avec la Compagnie du Colibri avec qui nous avons déjà travaillé. Je crois que c'est là un exemple de partenariat continu et si vous voulez, on est loin de l'usine à gaz.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une usine à gaz, bien sûr !»

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 1999.